

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-36

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté fixant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 11 mai 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 11 mai 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER